

Arrêté n°2023 – 46 portant proclamation des résultats de l'élection des usagers au conseil de gestion de l'UFR Pharmacie

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L719-1 et D719-4 et suivants,

Vu l'arrêté n°2023-35 relatif à l'élection des représentants des usagers au conseil de gestion de l'UFR Pharmacie,

Arrête

Article 1 :

Suite au scrutin en date du jeudi 5 octobre 2023, le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne proclame les résultats des élections des représentants des usagers au conseil de gestion de l'UFR Pharmacie.

Sont donc proclamés les résultats suivants :

Collège usagers

Sièges à pourvoir : 10
Inscrits : 735
Votants : 61
Bulletins blancs ou nuls : 3
Suffrages valablement exprimés : 58
Quotient électoral : 5,8

Ont obtenu :

Liste	Suffrages obtenus	Sièges directs attribués	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Représentation et transparence	58	10	0	10

Sont déclarés élus :

Titulaires	Suppléants
SOHIER Margaux	PAGEL Clara
LITTNER Karl	DEBARD Hugo
ADAM Clothilde	TISSIERE Louise
KOST Antoine	BAILLY Maxence
DUMET Mathilde	MAZZOLI Maeva
BONNEFOI Antoine	HAUCHECORNE Aymeric
HIRET Carolann	APARICIO Isatis
DELAPLACE Matisse	BENAZIZA Ryad
MARTINACHE Elise	KADRI Océane
MANSUY Thibaud	MELIN Pierre

Article 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'université, ainsi que par une mise en ligne sur l'intranet de l'université. Il est également inscrit dans le recueil des actes administratifs. La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté sera transmis au Recteur, chancelier des universités.

Fait à Reims, le 09/10/2023



Guillaume GELLÉ

Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le 09/10/2023

Mis en ligne le : 09/10/2023